

Formation Technique et Juridique – 24 mars 2025

# L'Expert et les Scellés



Dr Véronique DUMESTRE-TOULET  
Dr Fabien BEVALOT

## Pourquoi cette formation ?

- ❖ Scellé de justice: Point central de l'expertise, point de départ ... et point final de l'expertise !
- ❖ Sensibiliser les « jeunes » experts et re-sensibiliser les experts sur la place et l'importance du scellé dans l'expertise pénale, dont l'expert est responsable jusqu'à sa destruction
- ❖ Apports de la loi du 23 mars 2019 → les scellés d'Expert



## Préambule

Cette formation a été élaborée sur la base de:

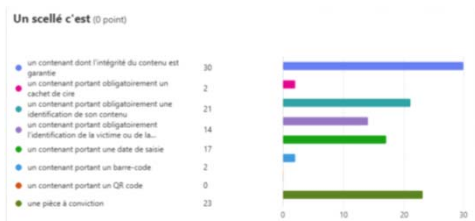
- ❖ Article de Gilles DEVILLERS  
Dans la revue Experts n°174 de juin 2024  
<https://www.revue-experts.com/>
- ❖ Pratique de l'expertise en matière Pénale  
VADEMECUM CNCEJ 2020  
(Edition 2025 en cours de parution)
- ❖ CP, CSP ...
- ❖ Sondage CNBAE



## Sondage CNBAE



## Sondage CNBAE



## Qu'est-ce qu'un Scellé judiciaire ?



Objet placé sous main de justice  
= **pièce à conviction placée sous scellé**

Historique: l'existence des scellés est citée dans les attributions du juge de paix depuis la révolution (art 131 du Code du 3 brumaire an IV)

- Création d'une pièce à conviction → 2 actes distincts:
- Saisie (acte d'autorité)
  - Placement sous scellé : transforme l'objet en élément de preuve destiné à servir à la manifestation de la vérité dans une procédure pénale

« Tous les objets et documents placés sous main de justice sont immédiatement inventoriés et placés sous scellés (art 97 du CPP) »



## En pratique, pour les Experts CNBAE

- Prélèvements biologiques (*sang, urines, cheveux, prélèvements d'autopsie...*), produits de saisie présumés stupéfiants (*ILS*), boissons, aliments, seringues, médicaments, balances, vêtements d'une victime ou d'un mis en cause, armes, etc..
- Conditionnement en scellé fermé (sachet plastique ou en papier kraft pour les scellés génétiques)
- Apposition d'une étiquette d'identification et/ou de mentions sur le sac de conditionnement (*éléments de contexte, nature de l'objet, lieu de découverte, n° de scellé, nom et signature de l'OPJ...*)



Scellé fermé pour les petits objets / scellé ouvert pour les plus grands (véhicules, biens immobiliers, préservation d'une scène de crime....)

## Aspects réglementaires /ce que dit la loi !

### Article 60

*S'il y a lieu de procéder à des constatations ou à des examens techniques ou scientifiques, l'officier de police judiciaire .....a recours à toutes personnes qualifiées. .... Les personnes désignées pour procéder aux examens techniques ou scientifiques peuvent procéder à l'ouverture des scellés. Elles en dressent inventaire et en font mention dans un rapport établi conformément aux dispositions des articles 163 et 166 du CPP*

*Ces personnes peuvent également, en le mentionnant dans leur rapport, replacer sous scellés les objets examinés et placer sous scellés les objets résultant de leur examen .....*



## Aspects réglementaires /ce que dit la loi !

### Article 163

*Avant de faire parvenir les **scellés** aux experts, le juge d'instruction ou le magistrat désigné par la juridiction procède, s'il y a lieu, à leur inventaire dans les conditions prévues par l'article 97.*

*Il énumère ces scellés dans un procès-verbal.*

*Pour l'application de leur mission, les experts sont habilités à procéder à l'ouverture ou à la réouverture des scellés, et à confectionner de nouveaux scellés après avoir, le cas échéant, procédé au reconditionnement des objets qu'ils étaient chargés d'examiner ; dans ce cas, ils en font mention dans leur rapport, après avoir, s'il y a lieu, dressé inventaire des scellés*



9

## Aspects réglementaires /ce que dit la loi !

### Article 166

*Lorsque les opérations d'expertise sont terminées, les experts rédigent un rapport .....Le rapport et les scellés, ou leurs résidus, sont déposés entre les mains du greffier de la juridiction qui a ordonné l'expertise ; ce dépôt est constaté par procès-verbal.*



10

## Aspects réglementaires

Les apports de la loi du 23 février 2019 et circulaire CRIM/2019-8/H3

### La question du scellé d'expert

*Les personnes désignées pour les examens techniques ou scientifiques peuvent également en le mentionnant dans leur rapport replacer sous scellés les objets résultant de leurs examens (par ex pour un médecin légiste, les prélèvements issus de l'autopsie ou d'un examen médical)*

*Ce texte s'applique à tous les experts même s'il ne les nomme pas (art Devillers) en ref aux art 163 et 166 (compétences désormais concurrentes entre les OPJ et les personnes requises)*

Lorsqu'une instruction est ouverte, l'expert peut également constituer de nouveaux scellés



11

## Vie du scellé

### Le sondage

- Objectif : panorama des pratiques, ~~évaluation des connaissances~~

Questionnaire en ligne préalable à la réunion de formation CNBAE à Chamonix- 24 mars 2025

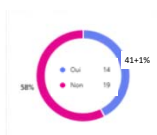
33 Responses 09:50 Average time to complete Closed Status



12

**Avez-vous déjà constitué un scellé?**

**Vie du scellé**  
Constitution



Loi du 23 février 2019  
Circulaire CRIM/2019-8/H3

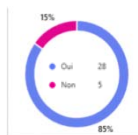
⇒ "permet aux personnes chargées d'une expertise [...] **de confectionner de nouveaux scellés** [...] en faisant mention de ces actes dans leur rapport." [...] en particulier, les médecins requis pour pratiquer une autopsie ou un examen médical **peuvent placer sous scellés les prélèvements effectués.**



13

**Disposez-vous du matériel adéquat (sceau et cire, scotch inviolable...) pour constituer ou reconstituer un scellé?**

**Vie du scellé**  
Constitution



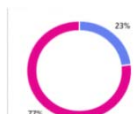
Circulaire DACG CRIM/2019-8/H3  
⇒ "La mise en œuvre de cette possibilité juridique est naturellement conditionnée à la **possibilité matérielle**, pour les personnes requises, de procéder au placement sous scellés (matériel, savoir-faire, etc.)"



14

**Dans un contexte hospitalier, un cas d'intoxication vous fait suspecter une future judiciarisation :**

**Vie du scellé**  
Constitution



Vous traitez les échantillons de la même façon que les autres : 6  
Vous prenez des mesures conservatoires particulières : 20

➢ Personnel du secteur public de santé publique et expert judiciaire, il semble **pertinent de prendre des mesures conservatoires particulières** concernant les reliquats des échantillons concernés

- Conservation (+4°C ou mieux à -20°C) pendant 6 mois semble adaptée



15

**Un OPJ souhaite utiliser des échantillons hospitaliers dans un cadre médico-légal et se présente pour les saisir**

**Vie du scellé**  
Constitution



Vous signez vous-même la mise sous scelle lorsqu'il vous présente une réquisition signée par le médecin... : 8  
Vous signez vous-même la mise sous scelle et la réquisition à votre nom : 9  
Vous redigez l'ODS vers le propriétaire de l'échantillon, le médecin prescripteur : 10

Echantillons confiés au biologiste sur prescription médicale  
❖ Echantillons appartiennent au patient  
❖ Par dérogation implicite = consentement de soins : au médecin.  
⇒ Nécessité de l'autorisation du médecin (chef de service, le plus souvent).



16

**Prenez-vous vous-même la responsabilité de la mise en œuvre de la logistique de transport des prélèvements (scellés) de sécurité routière jusqu'à votre laboratoire**

**Vie du scellé**  
Transport



Vous traitez les échantillons de la même façon que les autres : 22  
Vous prenez des mesures conservatoires particulières : 1

**Prenez-vous vous-même la responsabilité de la mise en œuvre de la logistique de transport des scellés d'expertise hors sécurité routière (kits de prélèvements post mortem, prélèvements de toxicologie chimique, stupéfiants, dossiers médicaux...) jusqu'à votre laboratoire ? (1 point)**



Vous traitez les échantillons de la même façon que les autres : 27  
Vous prenez des mesures conservatoires particulières : 6



17

**Responsabilité en cas de perte ou de destruction pendant le transport**

**Vie du scellé**  
Transport

- Des poursuites pénales ?
  - Supposeraient une infraction (un vol, un détournement...)
- Des poursuites civiles ?
  - oui, si une partie considère que la disparition de ce scellé lui fait perdre une chance de prouver quelque chose.
- Situation embarrassante : Arrêt au supermarché avec le coffre plein de scellés. Vol de la voiture...
  - Commission de discipline : avertissement, radiation temporaire ou définitive. Plus désigné.



18

Remarques libres:

Vie du scellé  
Transport

Peut-on facturer à la justice des envois de prélèvements ?

Si je paie le transport, est-ce que je peux facturer, dans un 2<sup>ème</sup> temps, à la justice ces frais de transport ?

Transfert de scellé à un autre laboratoire: services des scellés du TJ peut envoyer un transporteur à sa charge?

OUI  
si mention dans la mission  
(ex: « prise en charge », « procéder au transport »...)

OUI

19

Remarque libre:

Vie du scellé  
Transport

Quelle responsabilité pour les praticiens non experts amenés à conserver des scellés dans leur laboratoire avant leur envoi dans un labo de toxicologie médico-légale (ex: scellés conservés dans un laboratoire d'hôpital périphérique)

Réquisition  
⇒ Responsabilité identique expert inscrit

20

Demandez-vous la modification de la mission lorsque les numéros d'identification des scellés, ou autres informations importantes (date, nom...) mentionnés dans celle-ci diffèrent de ceux reçus ?

Vie du scellé  
Réception



- Risque de ne pas analyser le bon scellé
- Risque d'erreur de procédure et donc annulation de procédure

Demander modification de la mission au requérant  
Si refus de modification : tracer l'information du requérant dans le rapport

21

En l'absence de mention dans la mission d'expertise autorisant expressément le bris des scellés, procédez-vous à leur ouverture ?

Vie du scellé  
Ouverture



Réquisition/OCE vaut autorisation de bris de scellé  
Article 60 du Code Pénal, alinéa 4 (1999): "Les personnes désignées pour procéder aux examens techniques ou scientifiques peuvent procéder à l'ouverture des scellés."

22

Pour prouver l'intégrité du scellé, dans votre rapport ou en cas de demande des parties, prenez-vous une photo des scellés avant ouverture ?

Vie du scellé  
Ouverture



- Oui 16
- Non 4
- Cela dépend du type de scellé (prélèvement biologique ou produit de saisie ou autre) 13

23

Avez-vous déjà brisé des scellés avant (ou sans) la réception de la mission d'expertise (réquisition ou OCE) ?

Vie du scellé  
Ouverture



Article 434-22 du Code Pénal:

"Le bris de scellés apposés par l'autorité publique est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende."

24

Remarque libre:

Délais pour ouvrir scellés (OCE)?

Vie du scellé  
Ouverture

Se référer à la mission décrite dans l'OCE (article 161-1 du CP : 10 jours, sauf si "urgence")

25

Décrivez-vous le scellé et son contenu dans votre rapport?



Vie du scellé  
Description

Les personnes désignées pour procéder aux examens techniques ou scientifiques peuvent procéder à l'ouverture des scellés. **Elles en dressent inventaire et en font mention dans un rapport [...]**

- => Description pas obligatoire
- => Mais indispensable

26

Mentionnez-vous l'intégrité du scellé dans votre rapport?



« Dans sa rédaction ancienne, le Code de procédure pénale exigeait que l'expert « constate l'intégrité » des scellés qui lui étaient remis ;

Cette mention a aujourd'hui disparu, même si de nombreux experts continuent de l'indiquer dans leurs rapports. »

(Gilles Devillers, Revue Experts, 2024)

Vie du scellé  
Description

27

Remarques libres:

Pour les kits de prélèvements sanguins Alcool et stupéfiants: l'étiquette autocollante ne garantit pas l'intégrité du scellé du scellé.

Peut-on indiquer que le scellé n'est pas conforme?

Tout en réalisant la mission?

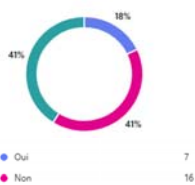
Vie du scellé  
Description

Pas d'obligation  
Sauf si mention « Constaté l'intégrité » dans la mission

OUI

28

Les analyses demandées dans la mission vont nécessiter l'intégralité du prélèvement sanguin contenu dans le scellé. En informez-vous le magistrat?



- Prélèvement de contre-expertise
  - > RAS
- Absence de prélèvement de contre-expertise
  - > En informer le requérant qui indiquera la conduite à tenir (ex: autorisation, conservation d'une partie...)
- Dans tous les cas
  - > Conserver le contenant, même vide, et l'identification du scellé (étiquette) : C'est considéré comme un résidu de scellé

Vie du scellé  
Analyse

29

Avez-vous déjà reconstitué un scellé?



Loi du 23 février 2019  
Cirulaire CRIM/2019-8/H3 =>  
" [...] peuvent, en le mentionnant dans leur rapport, **replacer sous scellés** les objets examinés[...]"

En pratique => Pas d'obligation de reconstituer le scellé...

- Sauf si:
- Indiqué dans la mission
  - Restitution au greffe
  - Transfert à autre laboratoire

Vie du scellé  
Conservation

30

**Conservez-vous les Floqswabs® de sécurité routière après analyse?**

**Vie du scellé**  
Conservation



31

**Un prélèvement de sécurité routière (Floqswab®, sang) est-il un scellé judiciaire?**

**Vie du scellé**  
Conservation



**Prélèvement « salivaire »**



Dans les textes:

- N'est pas considéré comme un scellé
- Ne fait pas l'objet de conservation post-analytique

=> Ce n'est pas un scellé au sens entier des textes : il ne l'est que partiellement et en pratique dans la phase pré-analytique et analytique.

32

**Un prélèvement de sécurité routière (floqswab, sang) est-il un scellé judiciaire?**

**Vie du scellé**  
Conservation

**Prélèvement de sang**



Considéré comme un scellé  
Article R3354-8 CSP : " Le sang prélevé est réparti également entre **deux échantillons étiquetés et scellés** par l'officier ou l'agent de la police judiciaire."

+ Indication conservation post-analytique  
Article R3354-14 CSP : **Alcoolémie** : "Il conserve l'échantillon de sang pendant neuf mois si l'analyse de contrôle ne lui est pas demandée."



33

**Vous avez reçu un scellé très volumineux ou « dangereux » (ex: arme, billets, saisies de stupéfiants importantes...), incompatible avec vos moyens de conservation:**

**Vie du scellé**  
Conservation



**Refus de la mission**

D'une manière générale  
=> Pas possible;  
=> En dehors de se déclarer incompétent techniquement pour répondre à la question;  
=> Même la surcharge de travail n'est acceptée que si le juge admet que le délai demandé n'est pas compatible et décharge l'expert.

34

**Vous avez reçu un scellé très volumineux ou « dangereux » (ex: arme, billets, saisies de stupéfiants importantes...), incompatible avec vos moyens de conservation:**

**Vie du scellé**  
Conservation



**Retour immédiat après analyse**

=> Toujours la bonne solution de conserver le moins longtemps possible



35

**Vous avez reçu un scellé très volumineux ou « dangereux » (ex: arme, billets, saisies de stupéfiants importantes...), incompatible avec vos moyens de conservation:**

**Vie du scellé**  
Conservation



**Réalisation d'un sous-scellé :**

- Ouverture du scellé original
- Réalisation d'un prélèvement
- Sceller le sous prélèvement (pas obligatoire si non restitué)
- Re-constituer "scellé source" et le restituer
- Tracer ces opérations dans le rapport



36

En l'absence d'instructions précises du requérant, mentionnez-vous dans votre rapport le délai au bout duquel les prélèvements du scellé seront systématiquement détruits ?

### Vie du scellé Destruction



Si délai correspond à :

- celui précisé dans la mission
- un délai précisé dans les textes (Sécurité routière)

⇒ OK

Sinon : demande de destruction donc peu d'intérêt



37

En l'absence d'instructions précises du requérant, mentionnez-vous dans votre rapport le délai au bout duquel les prélèvements du scellé seront systématiquement détruits ?

### Vie du scellé Destruction



Article 44-1 du CP  
**Version en vigueur depuis le 30 sept 2024**  
Sans distinction de type de scellé :

Par dérogation, dans le cadre de crimes non élucidés, définis à l'article 706-106-1, la destruction des scellés est interdite jusqu'à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de l'acquisition de la prescription de l'action publique.



38

A qui adressez-vous la demande de destruction des scellés ?

### Vie du scellé Destruction



Selon les termes de l'article R. 123-5 du code de l'organisation judiciaire:

" le directeur de greffe a la garde des scellés et de toutes sommes et pièces déposées au greffe ".

Pour les objets non déposés au greffe et, de ce fait, confiés à un gardien, le greffier en chef reste uniquement responsable de leur gestion.



39

En l'absence de réponse à votre demande d'autorisation de destruction:

### Vie du scellé Destruction



Vous détruisez le prélèvement à l'issu du délai précisé dans vos procédures ? 3  
Vous renouvelez votre demande de destruction jusqu'à obtenir une réponse positive ? 29



40

L'expert qui perd un scellé ou qui le détruit sans autorisation

### Vie du scellé Destruction



41

L'expert qui perd un scellé ou qui le détruit sans autorisation

### Vie du scellé Destruction

- Ne risque rien : « risqué »
- Des poursuites pénales ?  
➢ Supposeraient une infraction (un vol, un détournement...)
- Des poursuites civiles ?  
➢ oui, si une partie considère que la disparition de ce scellé lui fait perdre une chance de prouver quelque chose.
- Amende forfaitaire : 30 000 euros prévus pour bris de scellé, pas de notion de destruction de scellé



42

Remarques libres:

Destruction des scellés de produits stupéfiants



Demands de familles pour récupérer des reliquats de scellés (religion)

Vie du scellé  
Destruction

La destruction de stupéfiants placés sous scellés nécessite le recours à une usine d'incinérateur agréé (pour les déchets ménagers, les déchets chimiques ou les déchets des activités de soins à risques infectieux (DASRI)).  
+ traçabilité

! Nature biologique  
Transmettre demande au TJ

43

Concernant la facturation de la conservation des scellés :



12  
8  
13

Vie du scellé  
Facturation

Frais de conservation de scellés:  
Texte référence R 147 du CP :

"Il est alloué pour chaque jour, pendant le premier mois, au gardien nommé d'office :  
A Paris : 0,46 euro ;  
Dans les autres localités : 0,30 euro ;  
Le premier mois écoulé, ces indemnités sont réduites de moitié."

Tarifs identiques depuis 1981  
(avant Paris : 3 F, autres: 2 F)

44

Conclusion

- Problématique des scellés = Enjeux multiples
- Responsabilités : de l'expert, de l'institution judiciaire
  - Considérations judiciaires :
    - De perte de chance d'une des parties
    - Risque d'annulation de procédure
  - Considérations économiques :
    - Pour la justice
    - Pour les laboratoires
  - Qualité des expertises



45

Merci de votre attention

Merci à la SFTA de nous avoir proposé ce temps de formation au sein du congrès de Chamonix !

